



CC du Vinobre (Siren : 240700674)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Sernin
Arrondissement	Largentière
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	31/03/1999
Date d'effet	01/01/2011

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Franck JOUFFRE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Avenue du Vinobre
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07200 St SERNIN
Téléphone	04 75 35 46 11
Fax	04 75 89 36 87
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	10 028
-----------------------------	--------

Densité moyenne 133,32

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Ailhon (210700027)	555
07	Fons (210700910)	330
07	Lachapelle-sous-Aubenas (210701223)	1 575
07	Lanas (210701314)	393
07	Lentillères (210701413)	239
07	Mercuer (210701553)	1 221
07	Saint-Etienne-de-Fontbellon (210702312)	2 633
07	Saint-Sernin (210702965)	1 724
07	Vinezac (210703435)	1 358

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif <i>Service Public d'Assainissement Non Collectif : Au bénéfice des communes et des logements du territoire intercommunal ne disposant pas d'un assainissement collectif. Ce service comprendra les compétences obligatoires, à savoir : - le contrôle budgétaire des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de communes du Vinobre. - les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux concernant les installations neuves. - la perception de la redevance d'assainissement non collectif auprès des usagers en contrepartie du service rendu. Ce service comprendra également les compétences facultatives suivantes : - la fixation des prescriptions techniques pour les études de sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation. - l'animation et la coordination d'opérations collectives de réhabilitation des Assainissements Non Collectifs</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</li> <li>- Autres actions environnementales <i>Ouverture et entretien d'un réseau de sentiers de randonnée non motorisée permettant le maillage intercommunal cohérent et faisant l'objet d'une adhésion aux au PDIPR de la part de chaque commune membre. Edition, réédition et commercialisation d'un topoguide.</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</li> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire</li> <li>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</li> </ul>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Animation culturelle, touristique et sportive : Harmoniser les manifestations communales dans les domaines culturels, sportifs, touristiques. Favoriser l'information par la publication régulière d'un calendrier des manifestations. Définition des priorités pour le développement de nouvelles activités culturelles, sportives et touristiques. Organisation ou participation à</i></li> </ul>

des manifestations culturelles, sportives ou culturelles se déroulant sur le territoire communautaire et concernant au moins 3 communes.

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Débroussaillage et entretien des abords des voies communales, des chemins ruraux et des sentiers. Entretien des rivières, des ruisseaux et des passages naturels des eaux pluviales. Extension et entretien de l'éclairage public.*

Développement touristique

- Tourisme

*Harmoniser les manifestations communales dans le domaine touristique et favoriser l'information par la publication régulière d'1 calendrier de manifestations. Définition des priorités pour le développement de nouvelles activités touristiques.*

*Organisation ou participation à des manifestations touristiques se déroulant sur le territoire communautaire et concernant au moins 3 communes. Assurer la promotion touristique du territoire. Mettre en oeuvre des actions favorisant le partenariat avec les offices de tourisme rayonnant sur le territoire, les associations ou structures intervenant en matière de développement et de promotion touristique pour faire connaître le patrimoine, les sites naturels de même que les aménagements ou établissements touristiques. Percevoir et gérer la taxe de séjour communautaire.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

*Participation à la mise en oeuvre de la politique pays Elaboration, évaluation et révision de la charte de développement du territoire du pays de l'Ardèche méridionale. Mise en oeuvre de la charte et adhésion au syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale*

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

*Ajout de l'article 1.1.4 : Communications électroniques La Communauté de communes est en outre compétente pour : - l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ; - la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ; - la gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ; - l'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. Ajout à l'article 1.1.4 "Communications électroniques" de la mention suivante : "La Communauté de communes du Vinobre adhère au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique"*

- Autres

*Petite enfance : création, animation et gestion de Relais Assistantes Maternelles. création et gestion de structures collectives d'accueil intercommunales, à l'exception des gardes périscolaires.*

Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
07	SEBA - Syndicat des eaux du Bassin de l'Ardèche (250700267)	SM fermé	90 056
07	SIDOMSA, Syndicat pour la destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas (250701851)	SM fermé	70 893
26	ARDECHE DROME NUMERIQUE-ADN (200008027)	SM ouvert	664 080

07	Syndicat mixte d'études des Monts et Vallées d'Ardèche (200025401)	SM fermé	48 049
07	Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale (200001642)	SM ouvert	209 397
07	SIVA - SI de la vallée de l'Ardèche appelé Ardèche Claire (240700658)	SM fermé	93 571
07	SM Inforoutes (250702156)	SM ouvert	422 068
07	SM du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (250702388)	SM ouvert	143 608

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)